



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA  
GUADELOUPE**

**DELIBERATION N°2021/2304-11**

**Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'an deux mil vingt-et-un et le 23 avril à 10h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2021.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 23/04/2021		
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b><u>Préfet ou représentant du Préfet</u></b>			
	Nom	Prénom	Fonction
<u>Représentant</u>	CIEREN	Pierre	Directeur Cabinet Préfet
<b><u>Représentants du Conseil Départemental</u></b>			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	ABAILLE	Aurélien	1 <sup>er</sup> vice-président
	SIGISCAR	Marcel	3 <sup>ème</sup> vice-président
	DAN	Juliana	Membre
	LERUS	Chantal	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BERNARD	Marlène	Membre
	BAJAZET	Claudine	Membre
<b><u>Représentants des communes</u></b>			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	2 <sup>ème</sup> vice-président
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	NEBOR	David	Membre

<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DOLLIN	Tony	Représentant des Officiers SPP
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
<b>Suppléant</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	PHERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	TIROLIEN	Alain	Chef d'Etat-Major
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	BERNARD	Tony	Chef du Service Infrastructures
	RILCY	Mario	Chef du Service Finances
	FIRMIN	Cindy	Chef du Service juridique

**Secrétaire de séance** : Mme Juliana DAN, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le compte administratif transmis par le Payeur Départemental,

Sur le rapport du Président,

#### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1** : Prends acte de la concordance du compte administratif 2020 avec le compte de gestion 2020 transmis par le Payeur Départemental.

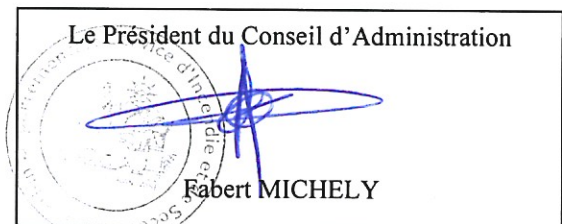
**Article 2** : Approuve le compte administratif 2020 ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération.

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

**Article 4** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU CASDIS</b>	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :